

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 15 octobre 2020.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14
Votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, ALLEOUD, BOMBRUN, EUVRARD, FARGIER, GONIEAUX, GUICHARD, GUIGON, LEYNON, MERCOYROL, PREVOST, PUEYO, THOMAS.

Excusés : M. Yves LAMOINE, a donné procuration à Mme Simone GUICHARD.

Absents :

Mme Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Changement de lieu réunion du Conseil Municipal du 22/10/2020.

VU la pandémie de coronavirus,

VU l'état urgence sanitaire,

VU l'ordonnance du 01.04.2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

COMPTE TENU qu'il convient de maintenir les mesures de distanciation sociale pour ralentir la propagation du virus

.../...

CONSIDÉRANT que la salle de réunion de la Mairie d'une superficie de 50 m² n'est pas assez grande pour accueillir les réunions du Conseil Municipal dans les conditions sanitaires réglementaires.

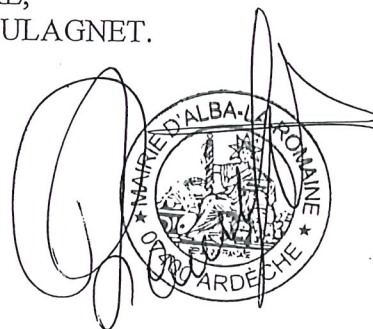
Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** que la réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2020 ait lieu à la salle polyvalente de la commune quartier St Martin.
- **PRÉCISE** que cette salle à une superficie de 180 m².
- **DÉCIDE** de limiter le nombre de places pour le public à 25 personnes.
- **PRÉCISE** que cette disposition a été mentionnée dans la convocation.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 octobre 2020.

POUR COPIE CONFORME,
Alba la Romaine, le 23 octobre 2020.
LE MAIRE,
Pierre LAULAGNET.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

26 OCT. 2020

.../...